

ARRETE N°2023 - 152
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°2023-138

Fermeture de la Halte-Garderie Les Marmousets
ETE 2023
6 - Libertés publiques et pouvoirs de police
6 - 1 - Police municipale

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de fermer la halte-garderie Les Marmousets au public durant l'été 2023.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : La halte-garderie « Les Marmousets » sera fermée au public :

- **Du lundi 10 juillet au vendredi 04 août 2023**

Sa réouverture est prévue le lundi 07 août 2023 à 8h30.

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés de la ville et inséré sur le site web de la ville.

ARTICLE 3^{ème} : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4^{ème} : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Directrice de la Halte-Garderie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Cléon, le 30 juin 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté qui annule et remplace l'arrêté N.2023-138 - fermeture de la halte garderie les marmousets pour l'été 2023

Date de transmission de l'acte : 30/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2023

Numéro de l'acte : 2023-152 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230630-2023-152-AR

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale